

Fonds d'Aide Solidarité Chômeurs (FASC)

Formulaire de demande 2024

Un dispositif pour soutenir les demandeurs d'emploi Villejuifois

Qui peut en bénéficier ?

Tout-e Villejuifois-e majeur-e ou mineur-e émancipé-e inscrit-e à France travail (ex Pôle Emploi) doit :

- justifier de sa résidence dans la commune depuis au moins 3 mois à la date de dépôt de la demande,
- ne pas être redevable de sommes CCAS ou à la Ville ou son délégataire,
- disposer de ressources dont le montant est inférieur ou égal au barème ci-dessous :

Nombre de personnes à charge	Ressources mensuelles	
	Célibataire	Couple
0	1021 €	1531 €
1	1531 €	1838 €
2	1838 €	2144 €
3	2144 €	2450 €
4	2450 €	2756 €
5	2756 €	3063 €
Par personne supplémentaire	306 €	

Sont prises en compte l'ensemble des ressources du ménage pour les 3 mois précédant la date de constitution du dossier, à l'exclusion de :

- Allocation de Logement Familiale (ALF), ou de Logement Sociale (ALS)
- Aide Personnalisée au Logement (APL)
- Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ou Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP)
- Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)
- Aides financières exceptionnelles (aide départementale, aide et/ou secours de la Commission, aides facultatives...)
- Bourses de l'Éducation Nationale
- Ressources des personnes hébergées de façon occasionnelle par le ménage demandeur
- Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
- Intérêts des livrets A, d'épargne populaire ou similaires
- Retraite du combattant
- Pensions attachées aux distinctions honorifiques

Comment en bénéficier ? Où déposer ma demande ?

En remplissant le formulaire au verso et en le faisant parvenir entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre :

Lieux d'accueil	Horaires d'ouverture au public
Centre Communal d'Action Sociale 1 Esplanade Pierre-Yves-COSNIER 01 45 59 20 20	Lundi, mardi et mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h Jeudi de 8h30 à 12h Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h Samedi de 8h30 à 12h
Mairie-annexe Ambroise-Croizat 2 rue Ambroise Croizat 01 45 59 23 80	Lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h Mardi et mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h Jeudi de 8h30 à 12h Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h 2 ^{ème} et 3 ^{ème} samedi de chaque mois de 8h30 à 12h
Mairie-annexe Auguste-Rodin Place Auguste-Rodin 01 45 59 23 60	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h 1 ^{er} samedi de chaque mois de 8h30 à 12h
Mairie-annexe Les Petits Ormes 2 rue Henri-Luisette 01 45 59 25 90	Lundi de 13h30 à 18h Mardi et mercredi de 13h30 à 17h Vendredi de 13h30 à 16h 4 ^{ème} samedi de chaque mois de 8h30 à 12h
Mairie-annexe Alexandre-Dumas 50 avenue Salvador-Allende 01 86 93 35 60	Lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h Mardi et Mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h Jeudi de 8h30 à 12h Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

Quels justificatifs fournir ?

- Formulaire de demande, dûment complété**
- Justificatifs d'identité** (un seul par membre du foyer), par exemple : carte d'identité ou de séjour en cours de validité, de titre de séjour, livret de famille, passeport, extrait d'acte de naissance **ou** un récépissé de demande ou une déclaration de perte ou vol d'un de ces documents.
- Attestation de demandeur d'emploi** : attestation d'inscription à France Travail (ex Pôle Emploi) ou relevé de situation de moins de trois mois des allocations et aides versées par France Travail
- Justificatif de domicile** : quittance de loyer de moins de trois mois, acte de propriété immobilière, attestation d'élection de domicile de moins de trois mois.
- Justificatif de résidence à Villejuif d'au moins 3 mois, et de la composition du foyer** : dernier avis d'imposition ou non-imposition sur le revenu (recto-verso) établi à Villejuif, **ou** quittance de loyer, acte de propriété immobilière ou attestation d'élection de domicile.
- Justificatifs de ressources** (de moins de trois mois, pour chacun des membres du foyer, en fonction des situations) :
 - 3 bulletins de salaires
 - dernière déclaration fiscale ou bilan comptable (professions libérales)
 - justificatifs de versements de pensions de retraites principales et complémentaires (mensuelles et/ou trimestrielles)
 - 3 justificatifs de versements de rente d'accident du travail
 - 3 décomptes d'indemnités journalières
 - 3 relevés de situation des allocations et aides versées par France Travail
 - décompte des prestations sociales et/ou familiales servies par la CAF ou la MSA (Revenu de Solidarité Active, Allocation Adulte Handicapé, allocations familiales,...)
 - justificatifs de tout autre revenu, allocation veuvage, pension alimentaire perçue, attestations sur l'honneur
- Pour le versement de l'aide** : Relevé d'Identité Bancaire (RIB) au nom du demandeur ou de son conjoint.

Les demandeurs hébergés par des tiers doivent fournir :

- un certificat d'hébergement, signé par l'hébergeant, stipulant qu'il est accueilli depuis au moins 3 mois **et** toujours hébergé à la date de signature
- un justificatif de domicile à Villejuif de l'hébergeant d'au moins 3 mois (quittance ou avis de taxe d'habitation ou avis de taxe foncière)
- la dernière quittance de loyer de l'hébergeant locataire ou le dernier justificatif de taxe foncière de l'hébergeant propriétaire.

Quel est le montant de l'aide ?

Chaque ménage bénéficie d'une aide financière par année civile, dont le montant de cette aide est gradué en fonction de la composition familiale :

Composition familiale	Montant de l'aide annuelle
Personne seule	110 €
Couple	150 €
Par personne à charge	+ 10 €

Comment est versée la somme accordée ?

Après acceptation du dossier, l'aide est versée par mandat administratif du Trésor Public sur le compte bancaire correspondant au RIB fourni.



Fonds d'Aide Solidarité Chômeurs (FASC) Formulaire de demande 2024

Un dispositif pour soutenir les demandeurs d'emploi Villejuifois

Demandeur(s)		
Monsieur	Situation Familiale	Madame
Nom :	☐ Célibataire	Nom :
Prénom :	☐ Marié(e)	Prénom :
Date de naissance :	☐ Divorcé(e)	Date de naissance :
Lieu de naissance :	☐ Veuf (veuve)	Lieu de naissance :
Profession :	☐ Pacsé·e	Profession :
Téléphone :	☐ Vie maritale	Téléphone :

Adresse :94800 VILLEJUIF

Ancienneté dans la commune :

Enfant(s) à charge					
Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance	Lieu de naissance	Situation

Date d'inscription à Pôle Emploi : N° Pôle Emploi :

Je soussigné(e) M., Mme atteste l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus

Date :

Signature :

Traitement du dossier :

- Aucune demande n'est instruite immédiatement à l'accueil.
- Tout dossier incomplet est ajourné, dans l'attente de la réception des pièces justificatives manquantes.
- Toute décision est notifiée aux intéressé·e·s.
- Le droit au FASC est ouvert à compter de la date de réception de la demande complète.

Cadre réservé à l'Administration

Réceptionné le : Déposé ☐

Adressé ☐

Complet ☐

À compléter ☐

Les traitements automatisés de données à caractère personnel, ainsi que les traitements non automatisés de données à caractère personnel contenues ou appelées à figurer dans des fichiers sont effectués dans le respect de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiées. À ce titre, l'utilisateur dispose, notamment, d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant, qu'il peut exercer par le biais d'un courrier adressé au Président du CCAS.